

Melun, le 11 janvier 2008

KORBER Jean- François  
Ecrou 7934  
Cellule C365

En réponse à votre courrier du 31 décembre 2007, je vous indique :

1 – que vous serez reçu en entretien d'embauche à l'imprimerie le 16 janvier 2008 dans le cadre de votre demande d'emploi. Je vous encourage à examiner avec attention cette proposition car aucune création de nouveau poste n'est envisagée actuellement au niveau de l'établissement.

2 – que les abonnements de type « Dial » ne sont pas autorisés car ils comportent une clause d'achat obligatoire.

3 – que le dispositif en place au CD de Melun est la location de la télévision.

4 – que la réglementation concernant la réception des livres est liées à la question de sécurité : couverture souple uniquement par dépôt au parloir ou par un visiteur de prison.

5 – Le règlement intérieur peut- être consulté, notamment à la bibliothèque. Il est en cours de modification mais la version antérieure demeure accessible. J'en ferais retirer au cas où ils aient disparus des emplacements prévus.

Enfin, je vous rappelle que vos correspondances font l'objet d'un contrôle du service courrier de l'établissement. Je vous informe que l'une d'elles vient d'être transmise en copie pour information à Madame la Juge de l'Application des Peines, eut égard aux propos désobligeants tenus.

La Directrice,  
Muriel CUEGAN

remise le mardi 15 janvier 2008  
à 19h00